

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 9 mars 2026, à compter de 20h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle et Daniel Verrette.

Absence motivée : Jonathan Durocher.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2026-03-029**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Daniel Verrette,  
Et appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DOSSIER DU RETRAIT DE LA RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE-SAINTE-FRANÇOIS-DU-LAC**
- 4. PÉRIODE DE QUESTION**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3. DOSSIER DU RETRAIT DE LA RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE-SAINTE-FRANÇOIS-DU-LAC**

### **Résolution 2026-03-030**

Attendu l'offre reçu de la RIPS d'un montant forfaitaire complet et final en règlement complet du litige entre les parties;

Attendu que le Conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella considère avoir contribué pour une part beaucoup plus élevée des actifs de la RIPS depuis la création de celle-ci.

En conséquence,

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De refuser l'offre de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à refuser systématiquement toute offre de règlement en dessous de 200 000,00 \$ venant de la RIPS.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution 2026-03-031**

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Jean-François Lachapelle,

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h02.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)

\_\_\_\_\_  
Marie Léveillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 9 mars 2026. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2026.**